



Notice de présentation

Edition de photos du Registre
Parcellaire Graphique (RPG)

Table des matières

NOTICE DE PRESENTATION	1
INTRODUCTION	3
A savoir avant de commencer	3
ACCES AU SERVICE	4
PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	5
1.- La zone graphique représentant la carte ou la photo.....	5
2.- La liste des îlots de votre exploitation.....	6
3.- Les informations concernant l'îlot sélectionné	6
4.- Les outils d'affichage et de navigation.....	6
5.- Les outils permettant de créer une nouvelle photo RPG	9
EDITION ET IMPRESSION DE PHOTOS	10
APRES AVOIR IMPRIME VOS PHOTOS	12

Introduction



Le service d'édition de photos du RPG (Registre parcellaire graphique) vous permet de composer et d'imprimer vous-même des photos en vue d'effectuer une déclaration PAC 2014 en mode papier.

Vous pouvez avoir besoin de ce service si vous avez décidé de déclarer votre dossier PAC 2014 à l'aide des **formulaires papier** et si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous avez repris des terres qui étaient exploitées en 2013 par un autre agriculteur ;
- vous déposez un dossier PAC pour la première fois en 2014 ;
- vous souhaitez réimprimer certaines des photos RPG qui vous ont été envoyées dans votre dossier papier.

En revanche, si vous avez prévu de télédéclarer votre dossier PAC 2014, vous n'avez pas besoin de ce service car la mise à jour de vos îlots et de vos parcelles se fera directement en ligne sur TelePAC.

A savoir avant de commencer

- ➔ Vous pouvez tester sans risque le service d'édition de photos RPG.
- ➔ Le service d'éditions de photos RPG permet d'éditer des photos à deux échelles différentes : au 1:5.000^{ème} et au 1:10.000^{ème}. Il est recommandé de choisir l'échelle du 1:5.000^{ème} car la photo sera plus lisible et les îlots seront plus faciles à délimiter avec précision.
- ➔ Chaque îlot doit être représenté en entier sur au moins une photo RPG. L'échelle du 1:10.000^{ème} est prévue pour permettre le dessin des grands îlots qui ne tiendraient pas sur une photo éditée au 1:5.000^{ème}.
- ➔ Si vous avez déposé un dossier PAC en 2013, les îlots 2013 de votre exploitation apparaissent à l'écran et apparaîtront sur les photos que vous allez éditer. Vous n'aurez pas besoin de les redessiner.
- ➔ Le service permet d'éditer des photos RPG sous la forme de fichiers « pdf » que vous pouvez enregistrer sur votre ordinateur et imprimer sur du papier A4 avec une imprimante noir et blanc ou couleur. Si vous ne disposez pas d'imprimante sur votre ordinateur, vous pouvez transmettre ces fichiers au moyen d'une clé USB ou par messagerie sur un poste de travail équipé d'une imprimante.
- ➔ Une fois les photos imprimées, vous devrez déclarer vos îlots en les délimitant au stylo rouge, puis signer les photos et les joindre à votre dossier PAC.

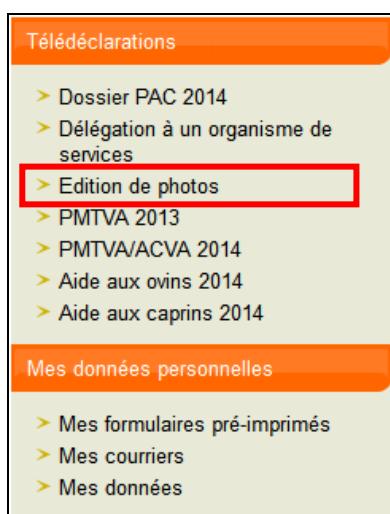
Accès au service

Si vous n'avez encore jamais utilisé TelePAC, vous pouvez y accéder à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Vous devez en premier lieu créer votre « compte TelePAC » en suivant les indications qui figurent sur la page d'accueil.

Une fois votre compte créé, vous disposez d'un identifiant (numéro Pacage) et d'un mot de passe qui vous permettent d'accéder à l'ensemble des services proposés aux agriculteurs.

Pour accéder au service « Edition de photos RPG », cliquez sur le lien « Edition de photos ».

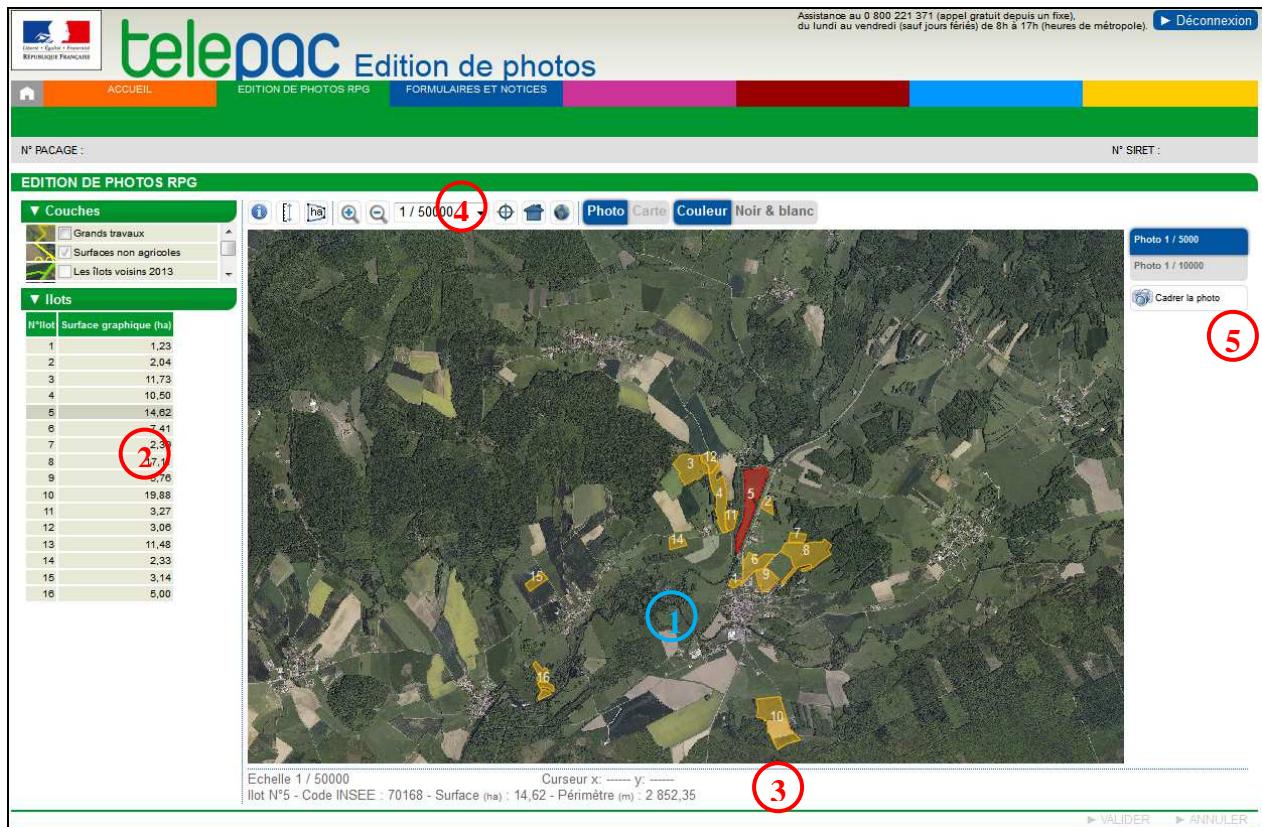


Puis, sur l'écran d'accueil du service, cliquez sur l'onglet « Edition de photos RPG » ou sur le lien « Accéder au service d'édition de photos RPG » situé en bas à droite de cet écran.

The screenshot shows the main TelePAC service interface. At the top, there is a logo for the French Republic and a phone number for assistance. On the right, there is a 'Déconnexion' button. The main navigation bar includes 'ACCUEIL', 'EDITION DE PHOTOS RPG' (which is highlighted in green), and 'FORMULAIRES ET NOTICES'. Below this, there are fields for 'N° PACAGE' and 'N° SIRET'. A large orange banner at the bottom is titled 'ACCUEIL' and contains text about the service's purpose and usage scenarios. It also lists three specific situations where users might need this service. Further down, it mentions a user manual available in the 'NOTICES' section and describes the process of downloading and printing photos. A red button at the bottom right is labeled 'ACCÉDER AU SERVICE D'ÉDITION DE PHOTOS RPG'.

Présentation générale du service

L'écran à partir duquel vous pourrez éditer les photos RPG est composé de plusieurs zones, qui se présentent comme suit :



- 1 - la zone graphique représentant la photo aérienne (ou la carte topographique), avec les îlots de votre exploitation (vos îlots figurent en jaune et, si vous avez sélectionné l'un de ces îlots, celui-ci figure en rouge),
- 2 - la liste des îlots 2013 de votre exploitation,
- 3 - les informations propres à l'îlot sélectionné,
- 4 - les outils d'affichage et de navigation,
- 5 - les outils permettant de créer une nouvelle photo RPG.

Chacune de ces zones est décrite ci-après.

1.- La zone graphique représentant la carte ou la photo

La partie centrale de l'écran est occupée par la zone qui représente la photo aérienne (ou la carte topographique).

Elle se présente différemment selon que vous avez ou non déposé un dossier PAC en 2013 :

- si vous avez déclaré un dossier PAC en 2013, la vue graphique qui apparaît initialement présente l'ensemble des îlots de votre exploitation ;
- si vous n'avez pas déclaré de dossier PAC en 2013, la vue graphique qui apparaît initialement est **centrée sur la commune du siège de votre exploitation**.

Le fond de carte qui s'affiche varie en fonction de l'échelle d'affichage :

- un fond blanc avec les limites des départements pour l'échelle 1/1.000.000^{ème},
- un fond blanc avec les limites des communes et des départements pour l'échelle 1/500.000^{ème},
- la photo aérienne pour les échelles à partir du 1/250.000^{ème}.

La carte IGN peut également être affichée pour les échelles 1/10.000^{ème}, 1/15.000^{ème} et 1/20.000^{ème}. L'échelle d'affichage exacte apparaît en bas à gauche de la zone graphique.

2.- La liste des îlots de votre exploitation

Si vous avez déposé un dossier PAC en 2013, les îlots 2013 de votre exploitation figurent dans la liste située à gauche de l'écran.

Les informations affichées dans la liste sont les suivantes :

- le numéro de l'îlot
- sa surface graphique (en ha).

Vous pouvez sélectionner un îlot en cliquant sur la ligne correspondante.

▼ Îlots	
N° îlot	Surface graphique (ha)
1	8,48
2	26,92
3	6,33
4	2,90
5	24,91
6	30,11
7	13,61
8	1,49
9	4,04

3.- Les informations concernant l'îlot sélectionné

Sous la zone graphique se trouvent les informations concernant l'îlot sélectionné.

Les informations présentées dans ce cadre sont les suivantes :

N° îlot 6 - Code INSEE :	- Surface (ha) :	- Périmètre (m) :
--------------------------	------------------	-------------------

- le numéro de l'îlot sélectionné
- le code Insee de la commune à laquelle est rattaché l'îlot
- la surface graphique de l'îlot (en ha)
- le périmètre de l'îlot (en mètres).

4.- Les outils d'affichage et de navigation

Les différentes couches d'information qui peuvent être affichées dans la zone graphique figurent dans le bloc « Couche », qui se trouve sur le haut de la partie gauche de l'écran.

La liste des couches d'information disponibles peut être parcourue au moyen d'un ascenseur vertical. Il suffit de cocher la couche souhaitée pour la faire apparaître dans la zone graphique. Inversement, il suffit de la décocher pour la faire disparaître si l'écran est surchargé.



Les couches d'information disponibles sont les suivantes :

- les limites de certains grands travaux, qui correspondent à des grandes infrastructures en cours de construction.
- les surfaces non agricoles répertoriées : l'affichage de cette couche permet le repérage d'éléments non admissibles.
- le contour des îlots voisins 2013 (îlots déclarés par les autres exploitants en 2013),
- les zones « Natura 2000 » (ZPS : Zones de Protection Spéciale ; SIC : Sites d'Importance Communautaire),
- les limites départementales,
- les limites communales.

Les surfaces non agricoles répertoriées sont affichées par défaut.

Notice de présentation TelePAC – Edition de photos RPG

Sur la zone graphique, le curseur de la souris est représenté par une flèche blanche ou par une main si cette dernière est positionnée sur un de vos îlots.

Pour vous déplacer dans la zone graphique sans changer son échelle, il vous suffit de cliquer dans la zone graphique (le curseur de la souris prend alors ou garde la forme d'une main), puis de déplacer le curseur en maintenant le bouton de la souris enfoncé pour faire glisser l'image géographique.

Pour sélectionner un îlot, vous pouvez cliquer directement à l'intérieur de la zone graphique sur le dessin de l'îlot.

Dans le bloc dépliable « Ilots », situé sur la partie gauche de l'écran, la ligne correspondant à l'ilot sélectionné, apparaît alors en ombré.

▼ Ilots	
N°ilot	Surface graphique (ha)
1	8,48
2	26,92
3	6,33
4	2,90
5	24,91
6	30,11
7	13,61
8	1,49
9	4,04



Vous pouvez également sélectionner un îlot en cliquant dans le bloc dépliable « Ilots » de cette partie gauche de l'écran. L'îlot s'affiche alors à une échelle appropriée au centre de la zone graphique.

La barre d'outils située au-dessus de la zone graphique permet par ailleurs de circuler dans le registre parcellaire graphique et de modifier les conditions d'affichage.



Outil d'information :

Un clic sur cet outil transforme le curseur de la souris en une flèche accompagnée d'un point d'interrogation. Il suffit de cliquer sur un point quelconque de la photo aérienne ou de la carte pour obtenir des informations sur l'îlot, la zone Natura 2000, etc. à l'intérieur desquels se trouve éventuellement ce point.

Une fenêtre intitulée « INFORMATIONS » affiche les informations disponibles sous la forme de blocs dépliables.

INFORMATIONS

▼ Vos îlots 2013

Description

N° îlot : 6

Code INSEE : Commune :

Surface graphique (ha) : 30,11

Surface non agricole actuellement répertoriée (ha) : 0,00

► **Communes**

Département : - Date de prise de vue :



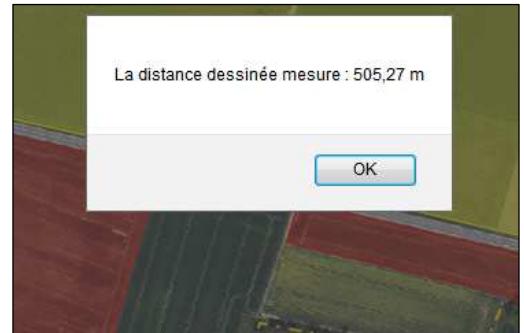
Outil de mesure de distance :

Utilisez cet outil pour mesurer une distance sur la zone graphique.

Il suffit de dessiner une ligne brisée en cliquant successivement sur les points à relier.

Terminez par un double-clic sur le dernier point : une boîte de dialogue s'ouvre alors pour vous indiquer la mesure de la distance en mètres.

La validation ou la fermeture de la boîte de dialogue efface la ligne dessinée. Pour faire une nouvelle mesure de distance, il faut sélectionner à nouveau l'outil.



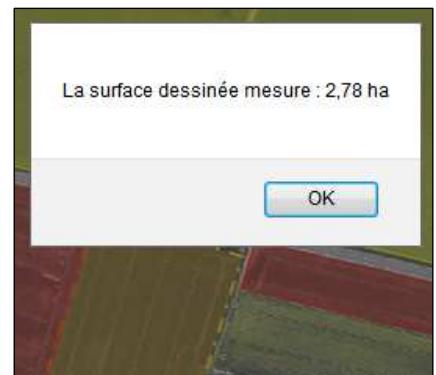
Outil de mesure de surface :

Utilisez cet outil pour mesurer une superficie sur la zone graphique.

Il suffit de dessiner les contours de la zone à mesurer en cliquant successivement sur les points à relier.

Terminez par un double-clic sur le dernier point : une boîte de dialogue s'ouvre alors pour vous indiquer la mesure de la superficie en hectares.

La validation ou la fermeture de la boîte de dialogue efface la surface dessinée. Pour faire une nouvelle mesure de surface, il faut sélectionner à nouveau l'outil.

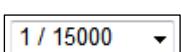


Outils de zoom :

Un clic sur les outils de « zoom avant » ou de « zoom arrière » permet de zoomer ou de dézoomer en maintenant fixe le point central de la zone graphique.

Vous pouvez également utiliser la molette de la souris : molette vers le haut pour un « zoom avant », molette vers le bas pour un « zoom arrière ».

Un double clic dans la zone graphique permet aussi de réaliser un « zoom avant ».



Outil de choix de l'échelle :

Utilisez cet outil pour afficher la carte à l'une des échelles prédéfinies dans la liste déroulante (entre 1/1.000.000^{ème} et 1/125^{ème}).



Outil de cadrage sur un îlot :

Pour l'utilisation de cet outil, un îlot doit être sélectionné au préalable.

Un clic sur l'outil permet la modification de l'échelle et de l'emprise de la vue, afin de permettre une visualisation optimale de l'îlot sélectionné au centre de la zone graphique.



Outil de retour à la vue d'ensemble :

Cliquez sur cet outil pour pouvoir visualiser la totalité des îlots de votre exploitation dans la zone graphique, à une échelle appropriée.



Outil de positionnement géographique :

Utilisez cet outil pour centrer la zone graphique sur une commune ou un "toponyme" IGN de votre choix. Une fenêtre s'ouvre, dans laquelle vous pouvez sélectionner le département concerné, la commune et le toponyme recherché.

Validez votre choix en cliquant sur le bouton « Positionner » en bas à droite de la fenêtre afin de centrer la vue sur l'élément choisi.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Localisation administrative :

Département : Commune :
Toponyme :

▶ Positionner ▶ Fermer



Outil de choix du fond de carte à afficher :

Cet outil vous permet de permuter entre l'affichage de la photo aérienne (**Photo**) et celui de la carte IGN (**Carte**).

Le bouton « **Carte** » est uniquement sélectionnable pour les échelles 1/10.000^{ème}, 1/15.000^{ème} et 1/20.000^{ème}. Pour les autres échelles, seule la photo aérienne peut être affichée.



Outil de choix du mode d'affichage du fond de carte :

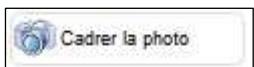
Cet outil vous permet de basculer entre un affichage de fond de carte en couleur ou en noir et blanc. Il est sélectionnable uniquement si le fond de carte est la photo aérienne.

5.- Les outils permettant de créer une nouvelle photo RPG



Outils de choix de l'échelle à laquelle vous souhaitez imprimer votre photo :

Cet outil permet de basculer entre l'échelle au 1/5.000ème et l'échelle au 1/10.000ème pour la prise de vue de votre photo RPG.



Outils de cadrage de la photo RPG :

Utilisez cet outil pour positionner un cadre au 1/5.000ème ou au 1/10.000ème selon l'échelle sélectionnée, à l'emplacement souhaitée pour l'édition de la photo RPG.

Édition et impression de photos

Pour éditer une photo, il convient de suivre les étapes suivantes :

- 1- Localisez-vous sur la zone géographique souhaitée, en utilisant les outils de localisation décrits au paragraphe « **Les outils d'affichage et de navigation** ». Vous pouvez pour cela utiliser la sélection par îlot si vous avez déjà déposé un dossier en 2013, ou vous déplacer sur la carte ou l'ortho-photo à l'aide de la main, puis zoomer sur la zone à imprimer. Si vos îlots sont situés sur une autre commune que celle du siège de votre exploitation, vous pouvez rechercher celle-ci en utilisant l'outil de positionnement géographique.
- 2- Choisissez l'échelle afin de pré-visualiser au mieux la zone qui sera imprimée.
- 3- Sélectionnez l'échelle 1/5.000^{ème} (ou 1/10.000^{ème}) à laquelle vous souhaitez imprimer votre document.
- 4- Puis cliquez sur l'outil de cadrage de la photo
- 5- Un cadre blanc apparaît au centre de l'écran. Ce cadre délimite la partie qui sera visible sur la photo que vous voulez imprimer ("emprise").

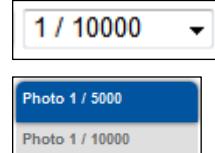
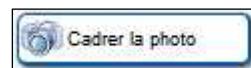


Photo 1 / 5000

Photo 1 / 10000



- 6- Vous pouvez ajuster le positionnement du cadre (comme pour un appareil photo) pour le placer exactement à l'emplacement que vous souhaitez. Pour déplacer le cadre, il suffit de cliquer à l'intérieur du cadre puis de déplacer la souris tout en maintenant le bouton de la souris enfoncé pendant le déplacement.
- 7- Une fois le cadre positionné correctement, il reste à valider l'emplacement choisi, en cliquant sur le bouton « VALIDER » en bas à droite de la fenêtre graphique. Vous pouvez supprimer le cadre et sortir de la fonction de cadrage de la photo en cliquant sur le bouton « ANNULER »

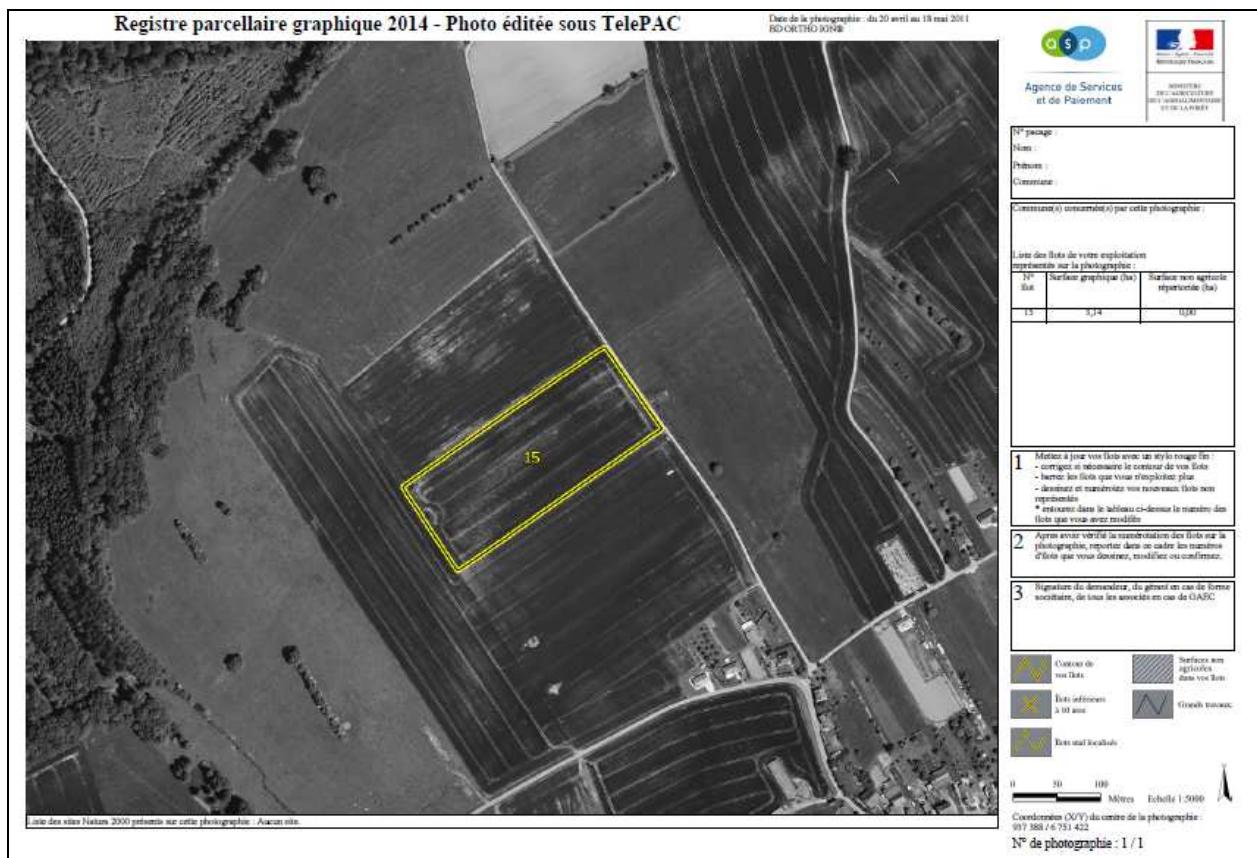


- 8- Dès que vous avez validé, la génération du document est lancée et la photo s'affiche automatiquement à l'écran. Vous avez alors la possibilité de l'imprimer et de la sauvegarder sur votre ordinateur au format PDF.

Si vous avez déclaré un dossier PAC en 2013, les photos imprimées font apparaître vos îlots 2013. Tous les îlots sont représentés même s'ils n'apparaissent pas dans leur totalité sur la photo (cas d'îlots coupés en bordure de photo). En revanche, le tableau des îlots situé sur la marge droite du document ne fait apparaître que les îlots qui apparaissent dans leur totalité sur la photo.

Remarque : il convient de veiller à ce que votre navigateur Internet autorise le téléchargement des fichiers.

- 9- Eventuellement, reproduisez ces étapes pour éditer les autres photos qui vous sont nécessaires.



Exemple de document RPG avec îlots préexistants



Exemple de RPG sans îlot préexistant

Après avoir imprimé vos photos

Après avoir édité et imprimé vos photos RPG, il convient de les compléter en effectuant les opérations suivantes :

- dessinez à l'aide d'un stylo rouge les îlots qui n'étaient pas représentés sur la photo et numérotez-les ;
- rectifiez si nécessaire le contour des îlots qui sont pré-imprimés et que vous exploitez toujours, puis entourez dans le tableau le numéro de ces îlots ainsi modifiés ;
- barrez les îlots qui sont pré-imprimés et que vous n'exploitez plus.

Une fois ces opérations de mise à jour du registre parcellaire graphique effectuées, signez les photos et joignez les à votre dossier PAC 2014.